Notification préalable d'une concentration

(Affaire M.10284 — KPS/Crown European Tinplate)

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(2021/C 292/03)

1. Le 15 juillet 2021, la Commission a reçu notification, conformément à l'article 4 du règlement (CE) n° 139/2004 du Conseil [1], d'un projet de concentration.

Cette notification concerne les entreprises suivantes:

— KPS Capital Partners, LP («KPS», États-Unis);

— Food, Aerosol and Promotional Packaging business in Europe, Middle East and Africa («Crown European Tinplate»), contrôlée par Crown Holdings, Inc. (États-Unis).

KPS acquiert, au sens de l'article 3, paragraphe 1, point b), du règlement sur les concentrations, le contrôle exclusif de Crown European Tinplate. La concentration est réalisée par achat d'actions.

2. Les activités des entreprises considérées sont les suivantes:

— KPS: fonds de placement exerçant des activités dans un large éventail de secteurs, parmi lesquels les matériaux de base, les biens de consommation de marque, les produits de santé et de luxe, les pièces automobiles, les biens d'équipement et la fabrication générale. KPS a récemment acquis Hydro Rolling, une société active dans la production et la fourniture de produits laminés plats en aluminium, y compris des feuilles d'aluminium pour boîtes de conserve;

— Crown European Tinplate: conception, fabrication et vente de produits d'emballage pour des biens de consommation, notamment: bombes aérosols et leurs couvercles; boîtes de conserve et leurs couvercles; couvercles métalliques; et emballages publicitaires.

3. Après examen préliminaire et sans préjudice de sa décision définitive sur ce point, la Commission estime que l'opération notifiée pourrait entrer dans le champ d'application du règlement sur les concentrations.

4. La Commission invite les tiers intéressés à lui présenter leurs observations éventuelles sur ce projet de concentration.

Ces observations devront lui parvenir au plus tard dans un délai de dix jours à compter de la date de la présente publication. Il y a lieu de toujours préciser la mention suivante:

M.10284 — KPS/Crown European Tinplate

Ces observations peuvent être envoyées par courrier électronique, par télécopie ou par courrier postal. Veuillez utiliser les coordonnées ci-dessous:

Courrier électronique: COMP-MERGER-REGISTRY@ec.europa.eu

Fax +32 22964301

Adresse postale:

Commission européenne
Direction générale de la concurrence
Greffe des concentrations
1049 Bruxelles
BELGIQUE

---

[1] JO L 24 du 29.1.2004, p. 1 (le «règlement sur les concentrations»).